

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque bloc de compétence s'obtient de façon cumulée :

- Par la validation de la totalité des blocs de compétences ;
- Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des périodes d'apprentissage en milieu professionnel (stages).

Les modalités d'évaluation comprennent :

- des **études de situations**
- des **pratiques simulées**
- des **analyses de situations identifiées** lors de formation en milieu professionnel (stages)

La validation partielle de la formation ne permet pas de passerelles vers d'autres certifications.

PÉRIODES D'APPRENTISSAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

3 stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines sont à réaliser :

3 périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes :

Prise en soins d'enfants présentant une altération de leur état de santé physique et/ou mentale, soit stabilisée, soit en phase aigüe.
Prise en soins d'enfants dans leur vie quotidienne.

Une période de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel effectuée chez l'employeur.

LIEUX D'EXERCICE

En apprentissage vous aurez la possibilité d'intégrer toutes les structures qui emploient des auxiliaires de puériculture :



Crèches



PMI



Structures
sanitaires



Pouponnières



Halte-
garderie

A l'issue de la formation, 100% des diplômés qui recherchent un poste sont en emploi.

**par la voie de la formation initiale*

Taux de réussite en 2023 par la voie de la formation initiale.

99%

100%*

ALLÈGEMENTS

DE FORMATION

Vous pouvez bénéficier d'équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation en fonction des titres et/ou diplômes obtenus antérieurement :



consulter la liste donnant droit aux dispenses de formation.

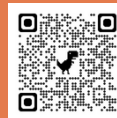
ÉVOLUTION

PROFESSIONNELLE

La diplomation permet la poursuite d'études vers le :

métier d'infirmier

TARIFS



Entre 8100,00€ et 12150,00€ en fonction de la durée du contrat

Pris en charge entièrement par les opérateurs de compétences ou l'ANFH ou le CNFP et/ou votre employeur.*
**Révisable annuellement*

CONTACT

Jean-François FAUCHER
apprentissage.pfr@lafocss.org

RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Lili NADJAR
l.nadjar@lafocss.org



Rendez-vous sur notre site internet pour plus d'infos



FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

PÔLE FORMATION - RECHERCHE

JE DEVIENS

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE



Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture par la **voie de l'apprentissage** accessible à toutes et tous sans condition de diplôme.



Niveau 4

[RNCP 35832](#)

[Code\(s\) NSF : 331 : Santé](#)

[Formacode\(s\) : 43441 : Auxiliaire puériculture](#)

IFAP MONTREUIL - 18 places

17 rue de la Révolution 93100 Montreuil
44 rue Armand Carrel 93100 Montreuil

Formation accessible aux personnes en situation de handicap sous réserve que le candidat ne soit atteint d'aucune affection incompatible avec l'exercice de la profession

Région
île de France

LE MÉTIER

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- **Accompagner** l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
- **Collaborer** au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- **Contribuer** à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

COMPÉTENCES VISÉES



Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale



Appréciation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration



Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants



Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention



Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soin, à la qualité/gestion des risques

PRÉREQUIS

- Être âgé(e) d'**au moins 17 ans** pour entrer en formation ;
- Avoir **moins de 30 ans** à la signature du contrat d'apprentissage* ;
- Aucune condition de diplôme n'est nécessaire pour s'inscrire à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture par la voie de l'apprentissage.

*Pas de limite d'âge supérieure pour les personnes bénéficiant d'une RQTH ou d'un statut de sportif de haut niveau ou porteur d'un projet de création d'entreprise

MODALITÉS

D'ACCÈS A LA FORMATION

L'entrée en formation se déroule sur deux phases de sélection :



Avec un employeur



Sans employeur

Les candidats ayant été sélectionnés à l'issue d'un entretien avec un employeur, sollicitent une inscription directement auprès du CFA en envoyant CV, lettre de motivation avec description du projet professionnel. A réception des documents l'équipe du CFA vous convoquera pour un entretien visant à explorer votre projet professionnel et apprécier vos motivations.

Les candidats ne disposant pas d'un contrat d'apprentissage valide doivent satisfaire aux épreuves de sélection qui sont organisées. La sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture.

PLANNING

RENTREE DE JUILLET *



*Nous avons deux rentrés : juillet et janvier, pour plus d'informations sur les dates de janvier rendez vous sur le site internet.

MÉTHODES

PÉDAGOGIQUES

- **Méthodes participatives** : Analyse de pratiques - Jeux de rôle - Simulation ;
- Enseignement basé sur une pédagogie active à partir des **situations de travail ramenées du terrain** ;
- Un **suivi pédagogique individualisé** avec un formateur référent ;
- Mise à disposition de ressources et **moyens favorisant son apprentissage en autonomie** (plateforme e-learning, centre de ressources documentaires en ligne) ;
- Les intervenants sont des formateurs permanents de l'IFAP, et une équipe de professionnels de santé.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Durée de la formation par la voie de l'apprentissage :

Entre 12 et 18 mois en fonction du parcours antérieur.

- 770 heures de formation théorique ;
- 770 heures de formation clinique chez votre employeur ou dans des structures de soins dont la nature des activités permet la validation des compétences exigibles pour l'obtention du diplôme ;
- Temps employeur afin de consolider vos acquisitions professionnelles.

CONTENU DE LA FORMATION

MODULE 1	Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sa vie sociale
MODULE 1 bis	Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale
MODULE 2	Repérage et prévention des situations à risque
MODULE 3	Evaluation de l'état clinique d'une personne
MODULE 4	Mise en œuvre des soins adaptés à l'enfant évaluation et réajustement
MODULE 5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
MODULE 6	Relation et communication avec la personne et son entourage
MODULE 7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
MODULE 8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
MODULE 9	Traitement des informations, qualité et gestion des risques
MODULE 10	Travail en équipe pluriprofessionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques.